

MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE
DE LA COMPTABILITE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS.

ERRATUM A LA CIRCULAIRE N° 01 DU 31/01/2009

OBJET: Codification des ordonnateurs.

REFER: Décret exécutif nº 08-251 du 03/08/2008 fixant les missions de la Direction

Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

(La circulaire n° 01 du 31/01/2009 en langue nationale)

Au lieu de:

Direction Générale de la Recherche Scientifique et 134.1.00 du Développement Technologique

Lire:

Direction Générale de la Recherche Scientifique et 130.1.00 du Développement Technologique

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI

DESTINATAIRE:

Pour exécution :

- Agence Comptable Centrale du Trésor ;
- Trésorerie Centrale.

Pour information:

- Cour des Comptes :
- Inspection Générale des Finances ;
- Inspection des Services Comptables ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Direction Générale du budget ;
- Direction Générale du Trésor ;
- Directions Régionales du Trésor;
- Trésorerie Principale ;
- Trésoriers de Wilaya.